

Introduction au Terrier d'Arzon de 1548

par Dominique LE PAGE

PASSION, PALÉOGRAPHIE, GÉNÉALOGIE, HISTOIRE.

L'écriture de l'histoire est l'œuvre depuis toujours de spécialistes mais aussi de plus en plus d'amateurs qui reprennent à leur compte des chantiers parfois délaissés par des historiens de profession. Dans le cas de ce livre c'est la passion pour leurs ancêtres et pour la région où ils vivent qui a incité plusieurs membres du cercle généalogique d'Arzon, dépendant de l'A.S.P.A. (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Arzonais), à se lancer sous la direction de Daniel JEAN dans la transcription d'un terrier du XVI^e siècle, demeuré jusque-là inédit, qui décrit l'un des quartiers de la presqu'île de Rhuys. Chemin faisant, ils ont dû s'initier à la paléographie et prendre connaissance des principaux travaux publiés sur l'histoire rurale au temps de la Renaissance mais aussi se familiariser avec le contexte politique, économique et social de la Bretagne au cours des décennies décisives qui la voient intégrer le royaume de France. Leur enthousiasme, communicatif, leur a permis de venir à bout des principales difficultés rencontrées et d'aboutir à cette imposante publication qui livre, outre la transcription du document accompagnée d'un solide appareil de notes, les clés pour le comprendre et permettront à tous les lecteurs qui en prendront connaissance de faire un véritable voyage dans le temps.

Réformer le domaine

Les terriers – on parle aussi de rentiers -, visaient pour une circonscription du domaine ducal ou royal, en reprenant la définition qu'en donne Jean KERHERVÉ dans l'édition du précédent rentier de Rhuys¹, à « inventorier ce qui relevait de la directe du maître, établir un bilan administratif et comptable, rechercher et dénoncer les fautes éventuelles et les usurpations foncières, y mettre fin et procéder à de nouvelles adjudications de terres pour accroître le revenu de la seigneurie ». Ils pouvaient être rédigés à la suite de l'initiative de receveurs ordinaires qui avaient besoin de documents comptables fiables pour accomplir leur tâches quotidiennes – celui de Rhuys en aurait élaboré un en 1485 - mais ils résultaient aussi de réformations générales entreprises par le pouvoir seigneurial. Des réformations ont eu lieu aux XV^e et XVI^e siècles, notamment en 1450-1457 sous le duc Pierre II, dans les années 1490 quand le roi Charles VIII a pris le contrôle du duché et qu'il a tenu à affirmer son autorité ou encore en 1506-1510 au temps de la duchesse-reine Anne de Bretagne à qui son époux Louis XII avait délaissé la gestion des affaires de Bretagne. Ces réformations n'ont revêtu pour diverses raisons qu'un caractère partiel et les rentiers qui ont été alors réalisés ne nous sont pas tous parvenus.

Il en va autrement pour celle qui a été engagée sous le règne de François 1^{er} à la suite de l'édit de Moulins promulgué le 13 février 1538, deux ans avant la dévolution du duché de Bretagne à l'héritier de la couronne ducale, le futur Henri II, et qui a eu une ampleur sans précédent tant par les domaines sur lesquels elle a porté que par les sources qu'elle a laissées. Après avoir dénoncé divers abus commis par le personnel royal en place – procureurs, receveurs...- et rappelé leurs obligations, l'édit a enjoint aux gens des comptes d'aller, pendant la clôture de la Chambre, procéder à une inspection du domaine pour s'informer des usurpations commises sur les terres du roi, recenser les terres frostes, « casser tout ce qui a été mal baillé » et statuer sur les rentes non payées. Il a ainsi engagé le mouvement de refonte de tous les rentiers du domaine ducal en Bretagne².

¹ RHUYS, ses familles, ses terres sous le règne d'Anne de Bretagne, à partir du rentier de 1506-1510, de la Maison forte & du Patrimoine de Rhuys ; Riveneuve éditions Bretagne - 2013.

² L'édit fait aussi obligation aux nobles de renouveler leur hommage au roi.